
Résolution générale

- **UNE ORGANISATION**
- **DES OBJECTIFS**

POUR LE POUVOIR DES TRAVAILLEURS

Après la prise en compte de 31 amendements, parmi lesquels 9 ont été maintenus, 8 mis en débat et 4 adoptés par le congrès, la résolution générale a été adoptée avec 85,3 % des mandats et 5,2 % contre.

- 00-1 - Dans leurs luttes les travailleurs s'affirment comme force collective, capable d'imposer leurs revendications.
 - 2 - Ces luttes tracent les lignes directrices d'un autre fonctionnement de la société orienté par les aspirations des travailleurs et non plus par le profit, basé sur l'accord collectif et non sur les contraintes hiérarchiques.
 - 3 - Sous la pression des luttes, le capitalisme se transforme pour survivre. Rien n'est acquis tant que la logique du profit règlera tous les échanges, tant que les travailleurs privés de la possession de leur outil de travail seront dépossédés de tout pouvoir sur leur travail et les richesses qu'ils créent.

ORGANISER aujourd'hui LA FORCE COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS, PRÉPARE L'AUTOGESTION demain

1 - La restructuration capitaliste : une phase aigüe de la lutte des classes

- 11-1 - La restructuration capitaliste c'est : soumettre plus étroitement toute décision à la logique du profit, accroître la division des tâches et briser tout pouvoir des travailleurs au sein de la production (possibilité d'organisation collective et d'initiative dans le déroulement de leur travail).
C'est aussi une nouvelle division internationale du travail.
 - 2 - L'augmentation de la productivité se traduit par des baisses d'effectifs et du chômage et non par plus de temps libre pour tous. Les patrons emploient moins de travailleurs et exploitent plus ceux qui restent pour maintenir leur taux de profit :
 - 3 - Atteintes contre le pouvoir d'achat, atteintes contre l'emploi (touchant particulièrement les jeunes, les femmes et les immigrés), division des travailleurs par le morcellement des horaires, la multiplication des contrats différents et des hors-statuts (durée limitée, intérim...), le développement de la mobilité (mutation, polyvalence...), l'éclatement géographique et juridique des entreprises (filialisation et recours à la sous-traitance).
- 12-1 - Face à cela nos revendications ont un contenu politique immédiat. Elles contestent l'appropriation du profit par une classe, et mettent directement en cause la base même de ce profit. Elles posent LA NECESSITE DE LA SOCIALISATION DES MOYENS DE PRODUCTION ET DU POUVOIR COLLECTIF REEL DES TRAVAIL SUR L'ORGANISATION DE LA SOCIETE.
Elles concrétisent notre conception du socialisme autogestionnaire.
 - 2 - Notre responsabilité d'organisation syndicale est de fournir à l'action revendicative le cadre d'une continuité et d'une cohérence unifiant les forces pour un changement d'ensemble du système.
 - 3 - Dans l'immédiat avec le plan Barre, le gouvernement resserre la coordination des politiques patronales en particulier sur les salaires et encourage la répression. Y faire échec implique une lutte d'ensemble, s'appuyant sur les luttes menées dans les entreprises, les coordonnant et les centralisant.

2 - La dimension politique de notre action syndicale

- 21-1 - L'issue de l'offensive patronale de réorganisation de la production se joue à la fois dans chaque entreprise et dans un rapport de forces d'ensemble.
 - 2 - Nous devons rechercher une convergence dans l'action de toutes les forces anti-capitalistes sur la base de la nécessaire indépendance entre parti(s) et syndicat(s) qui n'ont pas la même démarche.

- 22-1 - Nous ne devons pas négliger l'importance de la lutte électorale en particulier par la convergence qu'elle permet avec d'autres couches de la population et par la dynamique unitaire que peut susciter une victoire de la gauche. Cela implique le droit de vote pour tous les immigrés.
 - 2 - L'arrivée d'un gouvernement de gauche ne peut remplacer le moyen essentiel des luttes : le contenu d'un programme de gouvernement n'est pas en soi une garantie de son application si les forces pour l'imposer ne sont pas organisées, si les travailleurs sont dessaisis de leur rôle moteur dans ce processus de transformation de la société.
- 23-1 - Notre démarche, partant des travailleurs, implique une nécessaire indépendance dans l'élaboration de nos positions et dans la conduite de l'action, un refus d'exercer le pouvoir, et de soumettre nos objectifs à des compromis qui nous échapperaient.
 - 2 - Nous refusons de subordonner nos revendications et nos actions à des échéances électorales, de restreindre nos exigences de changements immédiats à l'arrivée d'un gouvernement de gauche.
 - 3 - Nous aurons à soutenir les mesures anticapitalistes prises par le gouvernement, et à nous opposer au sabotage de la bourgeoisie (fuite des capitaux, fermetures d'entreprises, etc.).
 - 4 - Dans une telle période ce qui sera décisif sera le nombre de militants ayant acquis dans leurs luttes la capacité d'impulser largement l'initiative des travailleurs et de maintenir la plus large unité d'action.
 - 5 - Cela implique de renforcer la cohérence de l'organisation, par la confrontation pour clarifier les enjeux et les écueils à éviter, et contribuer ainsi au mûrissement du mouvement de masse.
- 24-1 - L'appareil d'Etat actuel est conçu pour assurer la domination d'une classe et pour exclure les travailleurs de tous les rouages qui contribuent à l'organisation centrale de la société (administrations, école, justice, police, armée...). Son occupation par des partis de gauche ne change pas sa nature.
 - 2 - La construction du socialisme, c'est-à-dire la réalisation d'un pouvoir réel des travailleurs sur l'organisation de toute la société, implique que la bourgeoisie soit déposée de tout pouvoir.
 - 3 - Il est de notre responsabilité de préparer et d'impulser des formes d'organisation collective des travailleurs. C'est nous donner les moyens d'une victoire dans la lutte contre la bourgeoisie. C'est l'amorce des conseils d'entreprise et de quartier, embryon d'un pouvoir réel des travailleurs.
 - 4 - Lorsque son pouvoir était menacé la bourgeoisie a toujours pris l'initiative de la violence pour démanteler l'organisations des travailleurs. Cette violence ne peut être contrée que par le développement de la capacité des masses à y faire face et cela ne s'improvise pas.
- 25-1 - Tant que les structures du capitalisme restent en place, le risque est toujours présent de voir une couche de bureaucrates et/ou de technocrates utiliser les luttes des travailleurs pour s'accaparer le pouvoir.
La question doit être clairement posée dans l'organisation : quelles exigences privilégier dans nos objectifs ?
 - 2 - La restructuration capitaliste impose une division des tâches, une déqualification et une mobilité accrue qui ramène un nombre toujours plus grand de travailleurs à une situation d'O.S.
Les travailleurs les plus déqualifiés subissent le plus durement l'exploitation capitaliste. Leurs exigences posent le plus clairement la question d'une rupture avec la logique du profit et de la concurrence entre travailleurs.
 - 3 - C'est en partant de là que peuvent être définies le plus clairement les bases d'une unification qui tienne compte de l'intérêt de tous les travailleurs et permette de surmonter au fond les divisions entre eux héritées du capitalisme...
 - 4 - Les emplois déqualifiés sont occupés prioritairement par les femmes, les jeunes, les immigrés qui sont souvent les moins représentés dans l'organisation syndicale.
 - 5 - Notre fonctionnement doit permettre leur expression et la prise en charge par eux-mêmes de leurs problèmes.
 - 6 - C'est aussi du poids qu'auront dans l'organisation syndicale ces catégories porteuses de la critique la plus radicale du capitalisme, que dépend notre capacité à préparer le socialisme.

3 - Une pratique collective porteuse d'une autre société

- 31-1 - Face à la restructuration du capitalisme, l'essentiel des luttes a porté sur l'organisation du travail, le mode de décision hiérarchisée qui impose le profit comme le critère de choix ; c'est sur cette remise en cause qu'est jugée la crédibilité du socialisme par les travailleurs.
 - 2 - La question du socialisme se joue tous les jours dans la conscience des travailleurs, par l'expérience qu'ils font de la pratique quotidienne des organisations ouvrières.
- 32-1 - Le développement de la pratique collective ne se justifie qu'insérée dans un mouvement d'ensemble. Il exprime notre volonté d'une prise en charge par les travailleurs de leurs problèmes.
 - 2 - En organisant les forces capables d'un autre fonctionnement de notre société, il conditionne un débouché politique à nos luttes qui ne se restreigne pas à l'action gouvernementale.
 - 3 - Une pratique collective donnant les moyens aux travailleurs d'élaborer leurs revendications et des formes d'actions ouvre la possibilité de luttes plus offensives sur l'organisation capitaliste du travail. Elle est porteuse d'une autre société.
 - 4 - Pour que chacun s'engage, dans l'action, il faut non seulement qu'il en voit l'utilité ; mais aussi en quoi sa participation peut influencer sur son déroulement.
- 33-1 - La force des travailleurs est leur unité. Dans ce cadre, l'unité intersyndicale est un élément important du rapport de forces, et de la confiance des travailleurs dans les possibilités de l'action.
 - 2 - Pour aboutir à cette unité intersyndicale, le rôle de la CFDT est de favoriser par les initiatives qu'elle prendra (débat par ateliers et services...) la prise en compte par les autres organisations du point de vue des travailleurs pour favoriser l'unité la plus large.
 - 3 - Ayant opté pour la lutte de classe, nous devons rechercher l'unité d'action avec la CGT à tous les niveaux ; cette unité reste de caractère conflictuel.
- 34-1 - Le durcissement patronal coordonné par le gouvernement situe chaque lutte d'entreprise dans un affrontement d'ensemble. La crédibilité de nos perspectives s'appuie sur deux exigences :
 - centraliser les formes d'actions et les objectifs pour être efficace ;
 - décentraliser l'élaboration des décisions pour l'unification et la participation la plus large.
 - 2 - Etre capable d'une coordination des luttes, nécessite de développer des échanges directs entre sections et syndicats qui permettent un engagement commun sur des objectifs et des formes d'actions précises.
 - 3 - C'est le rôle de la fédération (c'est-à-dire de ses différentes instances : BF, CE, Conseils de branche...) d'impulser ces échanges et les initiatives permettant le meilleur rapport de force, au niveau où la situation l'exige (trust, sous-branche et branche, au plan régional et national).

NOS OBJECTIFS D'ACTION REVENDICATIVE

4 - Un ensemble cohérent de revendications

- 41-1 - Les travailleurs se sentent concernés par l'action revendicative lorsqu'elle leur apparaît comme un moyen de faire aboutir ce qu'ils souhaitent. Nos objectifs revendicatifs s'adressent donc aux travailleurs.
 - 2 - Pour qu'un rapport de forces impose une avancée des revendications, les travailleurs doivent réaliser leur unité.

- 3 - Le contenu de nos objectifs revendicatifs et la pratique syndicale utilisée pour les définir doivent renforcer l'unité et la détermination des travailleurs.
- 42-1 - Le caractère unifiant d'une revendication n'est pas seulement qu'elle concerne tout le monde (le plus petit dénominateur commun des mécontentements ou la formule assez générale pour satisfaire tous), c'est qu'elle mobilise tout le monde.
 - 2 - Une revendication n'est pas une fin de soi, elle est un moment de notre bataille ; elle s'inscrit dans un contexte. Notre responsabilité est de fournir aux travailleurs les moyens de situer chaque temps fort, chaque lutte dans une action continue.
 - 3 - Non pas des revendications isolées, au coup par coup mais un ensemble cohérent d'objectifs revendicatifs définissant :
 - les avantages immédiats à obtenir pour contrer l'exploitation ;
 - les transformations nécessaires pour créer de meilleures conditions d'unification des travailleurs.
- 43-1 - Pour que ces objectifs correspondent à un engagement commun de les faire aboutir, leur élaboration nécessite :
 - 2 - ● une analyse avec les travailleurs des divers mécontentement et des divisions, en les situant comme conséquences de la même exploitation ;
 - 3 - ● une confrontation entre travailleurs pour qu'ils règlent entre eux et non au gré du patron les divergences secondaires ;
 - 4 - ● qu'ils correspondent à la situation, c'est-à-dire au niveau d'unification et d'organisation des travailleurs. Ils se modifient au fur et à mesure que le rapport de forces se développe.
- 44-1 - L'élaboration collective et concrète de nos objectifs revendicatifs permet :
 - d'unifier les travailleurs contre le capitalisme ;
 - d'assurer la continuité de notre action ;
 - d'élargir notre capacité à transformer la réalité en dépassant l'action de « boîte ».
 - 2 - C'est là un des caractères politiques de notre action syndicale.
- 45 - De la section et du syndicat à l'ensemble de la fédé, l'élaboration de nos objectifs revendicatifs doit être une préoccupation constante.

5 - Nos axes prioritaires

En s'appuyant sur le constat et les moyens, définis dans le rapport général, nous proposons les objectifs prioritaires suivants :

- 51 - **SALAIRES, HIERARCHIE, CLASSIFICATIONS :**
 - 1 - Relèvement du salaire minimum (à 2 200 F actuellement).
 - 2 - Augmentation non hiérarchisée des salaires.
 - 3 - Etablissement d'une grille unique de classifications :
 - limitant l'étendue de la hiérarchie et le nombre de classifications différentes (suppression des échelons intermédiaires) ;
 - incluant une réévaluation des tâches d'exécution par un relèvement des bas salaires et une suppression des échelons les plus bas ;
 - fixant clairement le montant du salaire qui doit intégrer les diverses formes de primes. Cela inclue la suppression des augmentations à la tête du client.
 - 4 - Suppression de toutes formes de primes au rendement ou monnayant une dégradation de la santé.
 - 5 - Négociations sur la base des salaires réels, ce qui implique une publicité de tous les salaires.
 - 6 - Suppression de l'abattement de salaire pour les mineurs.
- 52 - **EMPLOI, EFFECTIFS, CONDITIONS DE TRAVAIL :**
 - 1 - Garantie de l'emploi sur place.
 - 2 - Refus de tout licenciement individuel ou collectif.

- 3 - Augmentation des effectifs par service et entreprise afin d'assurer pour tous des conditions normales de travail, de sécurité et de formation.
- 4 - Embauche à durée illimitée de tous les travailleurs temporaires (intérim, contrats à durée déterminée...), et possibilité de passage à temps complet de tous les temps partiels.
- 5 - Limitation de la durée du travail hebdomadaire à 40 h et sa réduction progressive vers les 35 h, retraite à 60 ans et 5^e semaine de congés payés.
- 6 - Droit aux congés pour maladie des enfants pour les femmes comme pour les hommes.

● 53 - **STATUTS, HORAIRES... ORGANISATION DU TRAVAIL :**

- 1 - Réduction supplémentaire de la durée du travail pour les travaux pénibles nerveusement et physiquement et en particulier pour le travail de nuit et les tâches répétitives.
Toute réduction d'horaires doit s'accompagner d'un maintien intégral du salaire ainsi que de l'embauche d'effectifs équivalents.
- 2 - Arrêt du travail le dimanche et stricte limitation du travail de nuit.
- 3 - Droit de négociation sur toute réorganisation des installations ou du personnel. Cela implique :
 - une information totale et un temps de discussion pour les travailleurs sur les effectifs employés, les heures travaillées et leur répartition ainsi que sur tout projet les modifiant.
- 4 - Des garanties minimum identiques pour tous les travailleurs :
 - statut unique et mêmes garanties pour tout le personnel travaillant dans l'entreprise (y compris ceux à contrats limités ou dépendant juridiquement d'une autre entreprise) ;
 - maintien du salaire dans tous les cas d'interruption involontaire du travail (maladie, chômage...);
 - régime unique de sécurité sociale géré par les représentants élus des travailleurs, couvrant l'ensemble des prestations sociales et assurant une gratuité réelle des soins.

● 54 - **CONQUERIR DES DROITS NOUVEAUX :**

Elargissement des droits syndicaux :

- 1 - Augmentation du nombre de délégués dans les grandes entreprises et partout où des situations particulières rendent plus difficile l'exercice de leur fonction (travail posté, horaires mobiles, forte dispersion des horaires, éloignement géographique).
 - 2 - Extension du droit syndical aux petites entreprises et instauration de délégués inter-entreprises par quartier ou zones industrielles pour les petites entreprises ou les travailleurs isolés.
 - 3 - Instauration de crédit d'heures à la disposition de la section utilisable en particulier par ceux n'ayant pas de mandat.
 - 4 - Possibilité pour le syndicat de détacher partiellement ou complètement un camarade sans rupture de son contrat de travail.
 - 5 - Reconnaissance du droit d'intervention des sections syndicales et des élus du personnel pour les travailleurs des entreprises extérieures (nettoyage, intérim...).
- Des droits pour tous les travailleurs :
- 6 - Droit d'information totale sur tous les aspects de la marche de l'entreprise : organisation, situation économique, perspectives d'évolution, effectifs, salaires.
 - 7 - 1 h travaillée par semaine à disposition des travailleurs pour qu'ils puissent se réunir par atelier, service ou entreprise et ainsi s'informer, discuter et définir leurs objectifs sur l'ensemble de leurs problèmes : conditions et organisation du travail, cadences effectifs, classifications...
 - 8 - Extension des droits aux congés formation et paiement de celui-ci par l'employeur.
 - 9 - Droit au congé sans solde pour les salariés titulaires d'un mandat électif.